



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 octobre 2019 à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 10 octobre 2019 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédéric BAGNARD, M. Éric BROUSSE, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE et Mme Sylviane GANDREY.

Excusés : Mme Emilie ROSIER et Mme Marie-Claude AOUDIA (**pouvoir** à Mme Sylvie DUVAL)

Absents : M. Lilian CHANEL, Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE et Mme Elisabeth VALETTE

Membres en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

Secrétaire de séance : Sylvie DUVAL

DELIBERATIONS :

Monsieur le maire propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour, le conseil accepte à l'unanimité ce rajout

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 09 septembre 2019

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 09 septembre 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

2. OBJET : Mise à jour de la longueur de la voirie

Gérard CIMETIERE présente le dossier : Le métrage des routes et des impasses restent inchangées depuis l'année dernière.

Aujourd'hui la Commune compte 19 559 m de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DIT** conserver la même longueur de la voirie que l'année dernière soit 19 559 m.

3. Objet : Convention SPA pour l'année 2020

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune, ne disposant pas de fourrière animale, confie depuis plusieurs années à la SPA de LYON et du SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L.211-24 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

Il précise que le cout de la prestation est de 0.50 € par an et par habitant, soit une augmentation de 25% par rapport à l'année 2019.

Le nombre d'habitants selon le dernier envoi par l'INSEE est de 972 habitants, soit un montant de 486 € pour l'année 2020.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de souscrire pour l'année 2020 à la convention proposée par la SPA de LYON et du SUD-EST pour que celle-ci assure l'accueil et la garde pendant les délais légaux des chiens trouvés errants ou en divagation et capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers sur le territoire de la commune et qui seront déposés en fourrière au relais de SAINT JEAN D'ARDIERES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité de souscrire pour l'année 2020, une convention identique à 2019
- **AUTORISE** à l'unanimité le maire à signer cette convention pour l'année 2020,
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget primitif 2020 de la commune à l'article 6228,
- **REFUSE** à l'unanimité le partenariat de stérilisation des chats.

4. Objet : Demande de subvention par l'AFMTÉLÉTHON

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'AFMTÉLÉTHON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REFUSE** le versement d'une subvention.

5. Objet : Demande de subvention par l'association la Salamandre Belvilloise (fanfare)

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'association la Salamandre Belvilloise (fanfare).

Le maire propose de leur accorder la somme de 400 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 400 € pour l'année 2019,
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé sur le compte budgétaire 6574 de l'exercice 2019.

6. Objet : Demande de subvention par l'association le Cercle Bleu

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'association le Cercle Bleu. Le maire lit le courrier envoyé par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REFUSE** le versement d'une subvention
- **DECIDE** de maintenir les panneaux d'affichage

7. Objet : Attribution d'une subvention au Sou des écoles

Madame DUVAL informe le conseil municipal d'une demande de subvention par le Sou des écoles. Le maire propose de réponse favorablement à leur souhait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 270€,
- **PRÉCISE** que cette somme sera mandatée au budget 2019 à l'article 6574.

8. Objet : Convention mutuelle communale

Madame DUVAL explique que l'assureur Axa propose à la commune une convention par laquelle Axa proposera des tarifs préférentiels aux habitants de la commune pour leur mutuelle complémentaire santé et la mairie mettra une salle à disposition de l'assureur pour recevoir les clients éventuellement intéressés et l'annoncera par l'intermédiaire d'un boitage à l'attention des habitants. Elle précise que ce n'est pas une exclusivité, mais un droit autorisé à AXA à démarcher les administrés de la commune.

Elle invite le conseil municipal à autoriser cette démarche pour tous les assureurs qui en feraient la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** cette forme de partenariat avec tout assureur qui solliciterait la mairie,
- **approuve** la convention exposée.

9. Objet : Convention mutuelle communale

Le projet de Budget lotissement 2019 est présenté.

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 412 610 €.

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 412 610 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget lotissement 2019 du budget général par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6015 – Terrains	160 000	71355 – Variation de stock	412 610
6050 – GC	233 933		
6045 – Honoraires	18 677		
	412 610		412 610

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
3555 – Stock au 31/12	412 610	1687 – Avance budget principal	412 610
	412 610		412 610

10. OBJET : Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis sollicité au Comité Technique pour sa réunion du 09 aout 2019,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires étaient inscrits au budget 2019,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
scolaire	1	CAP Petite Enfance	2 ans

11. OBJET : Assainissement – devis intersection rue des Mésanges et route de Villeneuve

Suite à une problématique d'écoulement des eaux, Monsieur le Maire présente un devis pour la réfection de 30m de canalisation rue des Mésanges et route de Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à valider le devis de l'entreprise AUCLAIR pour un montant de 5 944.80 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

- **INFORMATIQUE DE L'ECOLE** : PARTNER informatique est intervenu suite à un poste serveur hors service. Il sera remplacé par un ordinateur portable et divers aménagements. Le budget prévu est de 1 697.59 €.
- **AMENDES DE POLICE** : 3 000.00 € ont été accordés à la commune pour un montant de travaux estimé à 8 467,12 €.
- **SUBVENTION PARTENARIAT TERRITORIAL (ex appel à projet)** : 25 000.00 € ont été accordé à la commune à ce titre
- Suite au transfert de la circulation des poids lourds de l'avenue de Verdun sur la rd337, le maire informe le conseil municipal d'une réunion de la CCSB avec les services départementaux pour entreprendre des négociations en vue de la création de la futur rocade sud de Belleville, seule solution qui permettrait de désenclaver la RD337. L'objectif de cette demande serait de commencer les travaux avant fin 2021.
- **REMERCIEMENTS** : de la famille Gauthier pour les travaux effectués sur la descente des eaux pluviales impasse des Lilas, qui avait été abîmée par la tondeuse communale.
- **OBLIGATIONS DE CONTROLE** : obligation de vérification des équipements sportifs : plusieurs articles (vie communale et autre) montrent qu'un cahier de vie et les contrôles réguliers par les agents communaux sont valides
- **GENTLEMEN CYCLISTE - 05/10/2019** : 60 équipes ont été inscrites, dont 3 équipes de Taponas
- **EGLISE** : Mrs MANIGAND et DESBAT ont inspecté la charpente une première fois : mauvaise surprise : toute la charpente est touchée, ainsi que le plafond ; la question se pose de savoir s'il faut refaire la charpente complète ou non : de nouveaux devis seront demandés ; il est envisagé d'étayer une 3^{ème} poutre.
- **INCIVILITE** : Deux poubelles plastiques installées au bord de Saône ont été volées et seront à remplacer.
- **LOTISSEMENT COMMUNAL** : Le SYDER propose une étude technique et financière pour l'éclairage publique. Au cas où le devis proposé ne sera pas retenu, l'étude sera payante. En conséquence, la commune fera des demandes à des professionnels privés pour ces devis.
- **PROJET DECORATION TRANSFORMATEUR(S)** : un graphiste propose son intervention (financement ENEDIS) ; suite à donner
- **REUNION DU SURB POUR LE LOTISSEMENT DES VILLARS – VAL PARC** : Les plans sont à revoir suite à cette réunion : 32 maisons étaient prévues. Toutefois, suivant les prescriptions d'urbanisme de la commune de Taponas, du SURB, du SCOT, des services de l'Etat, demandant une densité minimum de 20 logements hectare : le projet ne respecte pas la réglementation et devra plutôt se rapprocher des 60 logements.

- COURRIER DE MME DRAVET : réponse faite
- CCSB : exposition des comptes et des activités de le CCSB : consultable en mairie
- ETS LARGE route des Villars : doivent partir de Taponas
- CITY STADE : les travaux de la future voirie sur le terrain communal devrait débuter sous peu.
- FETE UCOL A TAPONAS – prévue le 17.05.20 : l'eau et l'électricité seront fournis par deux foyers bénévoles, les toilettes seront à prévoir par la commune.
- INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR L'ECOLE : pendant les vacances de la Toussaint (filets de protection mis en place avant les vacances)
- HABILLAGE DE LA POMPE A CHALEUR DANS LA COUR DE L'ECOLE PAR DU GRILLAGE, financé par le Syder : mercredi 9.10.19
- Demande taxi pour être inscrit sur la liste d'attente : Monsieur BOULIN VAL Fabrice – Fleurieux sur Saône
- Enquête logement : demande d'affichage pour informer le public
- Recensement : préparation en cours. Formation par secrétaire de maire. Il reste à recruter un agent recenseur.
- ENEDIS : les compteurs LINKI ont été installés dans les bâtiments communaux
- Nom de rue et numérotation des futures habitations : sont en préparation rue des sources et impasse des sources.
- Compte rendu AG du sou du 09/10/2019 : consultable
- Contrôle électrique effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux : RAS hormis quelques blocs de secours à changer
- Réunion de l'interclasse conscrits 2020 : 24/01/2020 à 19h00 avec les 19/20 ans et le 10/12/2019 réunion sécurité
- Gens du voyage sur la CCSB : toujours des incivilités dossier consultable en mairie.

La séance s'est achevée à 23h30.

D. Fayard



**Le Maire
Daniel FAYARD**